



Épreuve terminale de l'enseignement de spécialité Arts à compter de la session 2022

publié le 24/08/2021

Des ajustements de l'épreuve de spécialité Arts plastiques

Descriptif :

Des ajustements de l'épreuve de spécialité Arts plastiques

A noter des ajustements de l'épreuve terminale des spécialité Arts notamment en Arts plastiques à compter de la session 2022 :

► Épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts à compter de la session 2022 (Note de service du 15-7-2021) [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.